



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 29426

Texte de la question

M. Laurent Marcangeli alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la consommation élevée de drogues des adolescents français. En effet, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) a publié récemment son rapport 2013 dans lequel il fait état de la consommation de drogues dans les pays européens. La France y est pointée du doigt, puisque les jeunes de 15 à 17 ans sont de loin les premiers consommateurs de cannabis, d'ecstasy, de cocaïne et d'amphétamines d'Europe. 22 % des 15-16 ans ont déjà fumé du cannabis dans l'année (contre 15 % en Europe), 41,5 % des jeunes de 17 ans ont déjà fumé dans leur vie, dont 6 % font une consommation régulière, 4 % des 15-16 ont déjà touché à l'ecstasy et aux amphétamines, et 3 % d'entre eux ont essayé la cocaïne. Alors qu'en Europe, la consommation de drogues a stagné, elle continue à augmenter en France et ce n'est pas avec une potentielle ouverture des « salles de shoot » que celle-ci sera maîtrisée ou abaissée. L'unique point positif du rapport est que, passé l'âge des 20 ans, les Français semblent se détacher plus facilement des drogues dures que leurs voisins européens. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte prendre comme mesures concrètes pour lutter contre ce fléau moral, sanitaire et comportemental qui gangrène la jeunesse de notre pays.

Texte de la réponse

Le nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, validé le 20 septembre 2013 par le comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie et de prévention des dépendances, accorde une large place aux mesures destinées aux jeunes. Ces mesures recouvrent, d'une part, des actions en matière de prévention, notamment par des campagnes de prévention prenant mieux en compte dans l'élaboration des messages et dans leurs modalités de diffusion, les spécificités des jeunes et, d'autre part, une amélioration de la prise en charge, en particulier en positionnant les consultations jeunes consommateurs (CJC), comme structures pivots de la mise en oeuvre d'interventions précoces en direction des jeunes. Ces consultations jeunes consommateurs font actuellement l'objet d'un travail de redynamisation, se traduisant en particulier par une meilleure visibilité auprès du public et des professionnels en contact avec les jeunes et d'amélioration des pratiques professionnelles, afin de mieux répondre aux besoins. Une campagne d'information pour faire connaître ces structures sera diffusée par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé à l'automne 2014.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Marcangeli](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29426

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6260

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4899